

La guillotine tombe sur la grève des procureurs



Au palais de justice de Québec, les procureurs de la Couronne se sont regroupés pour rentrer ensemble dans leurs bureaux, sur le coup de 13h, au terme d'une marche silencieuse devant les salles d'audience.

Photo: Philippe Renaud, Le Soleil



[Michel Corbeil](#)

Le Soleil

(Québec) La loi-guillotine est tombée, mardi matin, peu avant 8h, pour couper court à la grève des procureurs des juristes et des procureurs de l'État.

Après une nuit de débats parlementaires, le gouvernement libéral de Jean Charest a imposé l'adoption de la législation qui force le retour au travail à compter de 13h, mardi après-midi.

Le Parti québécois, l'Action démocratique du Québec, Québec solidaire: toute l'opposition a voté en bloc contre le décret qui devient le nouveau contrat de travail des 1000 juristes et des 450 procureurs. Une objection soulevée en vain.

À l'appel du vote, 61 députés libéraux se sont levés en Chambre pour endosser la «loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques» au gouvernement; 50 élus se sont prononcés contre.

Peu avant la sanction par l'Assemblée nationale, la présidente du Conseil du trésor a répété ce que ses collègues ont évoqué: «il ne peut y avoir ni défaite ni victoire» avec une législation décrétant des conditions de travail.

«Personne ne veut imposer des conditions de travail», a indiqué Michelle Courchesne.

Elle a réitéré que la capacité de payer de l'État et l'équité avec les 450 000 autres employés de la fonction publique ne permettaient pas d'agir autrement. Son collègue Jean-Marc Fournier (ministre de la Justice) a insisté qu'il était temps que «la grève se termine et que la justice retrouve sa place».

À peine 10 minutes avant que ne se termine l'affrontement avec le gouvernement-employeur, la ministre Courchesne a laissé entendre qu'elle pourrait inviter les représentants des procureurs et des juristes à reprendre le dialogue. Selon elle, il est temps que l'État et l'ensemble des syndicats revoient les façons de faire et s'engage «dans un processus permanent de négociations».

Une telle reprise des échanges serait étonnante, compte tenu de l'écart entre ce que demandaient les grévistes et de la rancœur qu'ils ont manifestée face à l'échec des négociations.

Procureurs et juristes demandaient un rattrapage salarial de 40 %, pour se mettre au niveau de la moyenne canadienne. Le décret leur accorde ce qui a été le lot de l'ensemble des fonctionnaires, soit 6 % sur cinq ans.

Québec a aussi annoncé l'embauche de 80 procureurs, de 40 personnes en soutien et de 25 juristes. Les procureurs en réclamaient 200.

Promesse illusoire

Après le vote en Chambre, le président de leur association, Christian Leblanc, a déploré une loi qui ne réglerait «aucun

problème». La promesse de recruter 80 plaideurs lui apparaît illusoire puisque, selon lui, l'État n'arrive pas à trouver des candidats pour des postes qu'il a ouverts récemment.

Mardi matin, l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (APPCP) a confirmé au *Soleil* que 27 des 48 procureurs-chefs ou procureur-chefs adjoints, soit le personnel cadre, ont signifié par écrit leur intention de quitter leur poste. Ces démissions sont, pour l'instant, refusées par le Directeur des poursuites criminelles et pénales, Louis Dionne.

Celui-ci se retrouve au coeur des récriminations de l'Association. Selon elle, M. Dionne «définitivement rompu le lien de confiance entre lui et ses 450 procureurs». L'Association lui reproche notamment son mutisme «pour cautionner le choix du gouvernement Charest d'affaiblir la Couronne».

Au Parlement, la cheffe du Parti québécois a vu dans l'adoption de la loi spéciale une façon d'agir «caractéristique» du gouvernement de Jean Charest. Pour Pauline Marois, le style de gestion est de voguer «de crise en crise», de «faire la sourde oreille» aux revendications légitimes et, «au bord du précipice, d'agir en catastrophe».

Tout en notant la cascade de démissions au sein du personnel d'encadrement, Mme Marois a estimé que la conclusion de l'affrontement laisse croire que le gouvernement a voulu «punir les procureurs pour leur appui» à la tenue d'une commission d'enquête publique sur la corruption.

Le chef de l'ADQ Gérard Deltell a critiqué le gouvernement de «laisser traîner les choses». Mais, «le chiffre qui m'énerve le plus, c'est le taux d'acquiescement (des accusés au Québec). Un criminel a quatre fois plus de chances d'être acquitté ici (qu'ailleurs au Canada). Pourquoi? Parce que les procureurs n'ont pas les ressources pour faire leur travail.»

Pour le seul élu de Québec solidaire, le recours à la «loi-matraque» démontre «un manque déplorable d'autorité morale» du gouvernement.

Pour Amir Khadir, la législation est d'autant plus «odieuse» qu'elle survient au moment où les Québécois entendent parler de «corruption» et de «toutes sortes d'abus» dans l'appareil gouvernemental.